



Chambre de Commerce et d'Industrie
RÉGION OCCITANIE



ac-toulouse.fr

Les spécificités de la transition professionnelle

Une transition professionnelle induit construction et anticipation du fait de la nécessité de prendre en compte ses besoins de compensation.

 05 36 25 72 13

 correspondant-handicap
@ac-toulouse.fr

 75 rue St Roch - Toulouse

 Rose DAVID
correspondante handicap
académique

POINT DE VIGILANCE

Travailler le projet en étroite collaboration avec l'ensemble des parties (agent, conseiller ressources humaines, médecin, correspondant handicap) afin de garantir le réalisme des solutions proposées.

IDENTIQUE ET SPÉCIFIQUE

Un parcours de transition professionnelle est dans sa structure et son déroulement le même pour tous. Cependant pour la personne en situation de handicap, il doit aussi compter avec un certain nombre de dispositifs spécifiques au cours de sa mise en œuvre, notamment :

- Le repérage de contraintes physiques et/ou sensorielles,
- L'identification de procédés d'adaptation ou de compensation,
- Le recours à des partenaires spécialisés dans l'ergonomie,
- L'identification des difficultés rencontrées au travail et les moyens de les surmonter.

Face à aux questionnements, il n'est pas rare de ne pas savoir par quel angle aborder le projet professionnel. Le besoin d'accompagnement est donc patent. L'accompagnement consiste à aider à opérer des arbitrages entre aspirations et contraintes ou comment rester en « sécurité » dans son poste.

RÉALIER DES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Lorsqu'un agent doit se projeter vers l'exercice d'un nouveau métier, il est nécessaire de vérifier :

- La compatibilité de l'activité avec ses restrictions,
- Sa motivation pour le poste,
- La nécessité d'éventuels aménagements pour ce nouveau poste.

Des mises en situations professionnelles sur les postes pressentis permettront de confronter les représentations de l'agent sur le métier, de confirmer ou d'infirmer son projet, de tester sa motivation.

Ces mises en situation permettent également d'anticiper les aménagements à mettre en œuvre.